



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 7 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 avril 2026 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) :

Patrick Bernier , maire	Raymond Côté , conseiller
Sylvain Côté , conseiller no. 1	no. 4
Guy St-Laurent , conseiller no. 2	Jonathan Morin , conseiller no. 5
Karine Chamberland , conseillère no. 3	Johanne Maurice , conseillère no. 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Patrick Bernier.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Patrick Bernier ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapports des différents comités et dossiers
7. Dépôt des états financiers 2025
8. Autorisation de destruction - liste préparée par Michel Hamel, archiviste
9. Financement du transport collectif par la mise en oeuvre de la Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV)
10. Trio Desjardins
11. Toilette halte Titus

RÈGLEMENTS

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

13. Appel d'offres 2026-001 Acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 ou plus récent pour le déneigement
14. Formation obligatoire scie à chaîne
15. Peinture de la rétrocaveuse
16. Fauchage
17. Débroussaillage

18. Niveleuse
19. Produits pétroliers
20. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration - subvention PAVL-PA-ES

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Bilan stratégie québécoise économie d'eau potable 2024

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
23. Résolution concernant l'application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Exigences de distances minimales liées aux contraintes sonores

LOISIRS, COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

24. Autorisation tour Cycliste Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux
25. Autorisation tour Cycliste des policiers de Laval
26. Activité de financement de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François
27. Gala du Tournesol d'or 2026
28. Semaine de l'action bénévole
29. Conseil Sport Loisirs
30. Adhésion Maison de la Famille
31. Club de lecture TD
32. Commandite Fête Nationale de Windsor
33. Deuxième période de questions du public
34. Correspondance
35. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Patrick Bernier constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2026-04-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Karine Chamberland
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ADMINISTRATION

2026-04-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, ils renoncent à la lecture.

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

2026-04-03 4. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2026-03-04 au 2026-04-07)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° four.	Nom	Montant
202600137 (I)	8445	2026-03-04	1645	CAROL-ANN ST-CYR	100,00 \$
202600138 (I)	8446	2026-03-04	1163	GENTIANE CORNELLIER	100,00 \$
202600139 (I)	8447	2026-03-04	1646	DAPHNEE MEUNIER	100,00 \$
202600140 (I)	8448	2026-03-04	1652	MAUDE COUTURE BELIVEAU	100,00 \$
202600141 (I)	8449	2026-03-04	1542	CATHERINE BEAUDOIN	100,00 \$
202600142 (I)	8450	2026-03-04	1435	KATHERINE GOSSELIN	100,00 \$
202600143 (I)	8451	2026-03-04	1540	MARIANNE SABOURIN	100,00 \$
202600144 (I)	8452	2026-03-04	1648	JADE MERCIER	100,00 \$
202600145 (I)	8453	2026-03-04	1649	AMELIE CHENEVERT	100,00 \$
202600146 (I)	8454	2026-03-04	1543	MARIE-EVE FERLAND	100,00 \$
202600147 (I)	8455	2026-03-04	1651	KIM LACROIX	100,00 \$
202600148 (I)	8456	2026-03-04	1495	Belzile, Ariane	100,00 \$
202600149 (I)		2026-03-05	62	VILLE DE WINDSOR	570,00 \$
202600150 (I)		2026-03-05	1500	Fondation québécoise du cancer - Estrie	250,00 \$
202600151 (I)		2026-03-06	1084	WSP CANADA INC.	1 483,18 \$
202600152 (I)		2026-03-06	1555	Groupe Colas Québec	542 843,42 \$
202600156 (I)		2026-03-16	1653	ULTRAMAR	17,50 \$
202600157 (I)		2026-03-16	1445	Esso couche-tard	65,02 \$
202600158 (I)		2026-03-17	1360	ADN COMMUNICATION	56,06 \$
202600159 (I)		2026-03-17	143	BELL CANADA	121,90 \$
202600160 (I)		2026-03-17	1168	COGECO Connexion Inc.	86,18 \$
202600161 (I)		2026-03-17	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 585,76 \$
202600162 (I)		2026-03-17	1355	EUROFINS ENVIRONEX	201,21 \$
202600163 (I)	8457	2026-03-17	638	Fonds d'information sur le territoire	36,00 \$
202600164 (I)		2026-03-17	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202600165 (I)		2026-03-17	1280	GONFLABLE.CA INC.	517,38 \$
202600166 (I)		2026-03-17	28	hydro	24,40 \$
202600167 (I)		2026-03-17	28	hydro	294,16 \$
202600168 (I)		2026-03-17	1491	Régie inter. sanitaire des Hameaux	4 860,00 \$
202600169 (I)		2026-03-17	1000	VALORIS	1 974,70 \$
202600218 (I)		2026-03-24	743	LACASSE PIER	9,22 \$
202600182 (I)	8458	2026-03-26	1347	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	136,00 \$

202600183 (I)	8459	2026-03-26	1347 MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	136,00 \$
202600220 (A)		2026-03-26	1394 DRUMCO ÉNERGIE	2 181,32 \$
202600184 (I)	8460	2026-03-27	1658 LOGAN DAVID	1 697,99 \$
202600185 (I)		2026-03-30	62 VILLE DE WINDSOR	71 529,61 \$
202600186 (I)		2026-03-31	28 hydro	3 670,99 \$
202600187 (I)		2026-03-31	28 hydro	1 184,93 \$
202600188 (I)		2026-03-31	28 hydro	129,32 \$
202600189 (I)		2026-03-31	28 hydro	852,03 \$
202600190 (I)		2026-03-31	28 hydro	52,51 \$
202600191 (A)		2026-03-31	1204 9074-6827 Québec Inc.	679,62 \$
202600192 (I)	8461	2026-03-31	1580 Morin, Alain	2 328,00 \$
202600193 (A)		2026-03-31	1071 L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 657,23 \$
202600195 (A)		2026-03-31	1659 Englobe Corp	3 064,08 \$
202600196 (I)	8462	2026-03-31	1656 LES ENTREPRISES CLOMAGEN ENR.	97,73 \$
202600197 (A)		2026-03-31	1355 EUROFINS ENVIRONEX	244,03 \$
202600198 (A)		2026-03-31	1109 Buropro Citation inc.	36,10 \$
202600199 (A)		2026-03-31	1655 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	73,62 \$
202600200 (A)		2026-03-31	1393 HUGUES LAFOND	126,47 \$
202600201 (I)	8463	2026-03-31	1654 Josée Audi	120,00 \$
202600202 (A)		2026-03-31	784 LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	242,51 \$
202600203 (A)		2026-03-31	35 LOCATION WINDSOR INC.	299,92 \$
202600204 (A)		2026-03-31	41 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	57 225,08 \$
202600205 (A)		2026-03-31	1036 MULTI-CLÉS ENR.	471,45 \$
202600206 (A)		2026-03-31	156 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE	1 468,16 \$
202600208 (A)		2026-03-31	241 PÉTROLES SHERBROOKE	1 508,47 \$
202600209 (A)		2026-03-31	1458 Recyclage BSM	1 178,26 \$
202600210 (A)		2026-03-31	39 RÉGIE INTERMUN. INCENDIE WINDSOR	70 653,25 \$
202600211 (A)		2026-03-31	1491 Régie inter. sanitaire des Hameaux	4 860,00 \$
202600212 (A)		2026-03-31	1395 Sidevic	71,56 \$
202600213 (A)		2026-03-31	359 SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC	758,86 \$
202600214 (A)		2026-03-31	1000 VALORIS	2 254,20 \$
202600215 (A)		2026-03-31	62 VILLE DE WINDSOR	500,00 \$
202600216 (A)		2026-03-31	14 VIVACO groupe coopératif	35,59 \$
202600217 (A)		2026-03-31	1084 WSP CANADA INC.	6 898,50 \$
202600221 (A)		2026-04-01	1579 P/A G.G.M. (Windsor) 6425	419,13 \$
202600222 (I)	8464	2026-04-01	638 Fonds d'information sur le territoire	42,00 \$
202600224 (A)		2026-04-01	1289 CAIN LAMARRE SENCRL	462,89 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000				795 681,24 \$
Total des paies émises (du 2026-03-04 au 2026-04-07)				23 705,30 \$

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de personnes présentes.

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- mairie:** le maire Patrick Bernier mentionne qu'il a participé à 2 rencontres pour obtenir des informations quant à l'établissement d'une Taxe sur l'immatriculation et demander des réponses sur le plan de développement du transport collectif
- a) et l'impact de financer ce dernier par le biais d'une taxe municipale. Également, il va participer cette semaine à une rencontre du comité de la MRC pour le dossier d'énergie renouvelable.
- b) **Travaux publics et hygiène du milieu:** pas de sujet.

Régie incendie: le conseiller Jonathan Morin mentionne que le conseil se réunira la semaine prochaine.

Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne que l'inscription à la balle est débutée et que la réponse est excellente. Les inscriptions se poursuivront dans les prochaines semaines. Également elle a participé à une rencontre pour le suivi de l'entente loisirs avec la ville de Windsor. La participation des citoyens de Val-Joli se maintient ou a augmenté pour certaines activités. Les inscriptions pour le service d'animation estival débiteront le 13 avril.

Trans-Appel: sera discuté lors du présent conseil,

Urbanisme: La MRC est à réviser le pré-inventaire des bâtiments patrimoniaux et consulte présentement la municipalité sur les immeubles inscrits au pré-inventaire.

Dépôt 7. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

La directrice générale greffière-trésorière dépose les états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025 et le rapport du vérificateur.

2026-04-04 8. AUTORISATION DE DESTRUCTION - LISTE PRÉPARÉE PAR MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe; préparée par L'archiviste Michel Hamel. et datée du 19 mars 2026 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

2026-04-05 9. FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE (TIV)

Considérant la décision de la MRC d'implanter une Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) afin de financer le transport collectif sur son territoire;

Considérant que la TIV représente un fardeau financier additionnel pour l'ensemble des résidents propriétaires de véhicules de promenade, alors que le financement du transport collectif devrait être partagé équitablement, notamment avec les entreprises;

Considérant que près de 40 citoyens se sont mobilisés lors de la dernière rencontre du conseil de la MRC et ont déposé une pétition regroupant plus de 1 000 signatures conformes, ce qui reflète une importante contestation citoyenne à l'égard de la TIV sous sa forme actuelle;

Considérant qu'il est essentiel d'offrir un plan de développement réaliste, structuré et adapté du transport collectif, fondé sur les besoins de la population, une analyse rigoureuse des possibilités de desserte et la prise en compte de la capacité de payer des citoyens;

Considérant qu'il serait opportun d'assurer un contrôle strict des coûts et de l'efficacité des mesures mises en place, notamment par la production d'un rapport annuel sur la performance et l'efficacité du transport collectif financé par la TIV;

Considérant la nécessité de mettre en place un mécanisme concret de participation financière des entreprises afin que le fardeau du financement du transport collectif

ne repose pas exclusivement sur les propriétaires de véhicules de promenade;

Considérant que la structure démographique et territoriale de la municipalité fait en sorte qu'un nombre important de citoyens demeure tributaire de leur véhicule personnel;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité demande à la MRC de revoir sa position quant à l'établissement d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) à titre de modalité de financement du transport collectif pour son territoire;

QUE la MRC s'assure qu'une équité fiscale soit assurée et que toute implantation d'une TIV s'accompagne d'une contribution financière équitable de la part des entreprises;

QUE la MRC documente les coûts des trajets et les modalités de l'offre de service proposés pour le transport collectif qui seront développés à partir de la TIV afin d'assurer la transparence, l'efficacité et le contrôle des coûts des mesures déployées, ainsi que la production d'un rapport annuel public sur la performance du transport collectif financé par la TIV;

QUE la municipalité demande le retrait des quotes-parts de la MRC pour le financement du transport collectif et du financement municipal par habitant facturé par Trans-Appel à compter de 2028, ou dès la mise en place de la TIV et le développement effectif du service, afin de prévenir toute situation de double facturation des citoyens;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités de la MRC.

2026-04-06 10. TRIO DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli appuie les objectifs Trio Desjardins qui permet aux jeunes de se préparer au marché de l'emploi;

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

S'engage à financer la participation de deux candidats au programme Trio Desjardins au montant de 340\$ par étudiant pour un stage de 80 heures chacun. Un des étudiant sera à l'emploi de la municipalité et un autre sera pour le service d'animation estival de la ville de Windsor.

2026-04-07 11. TOILETTE HALTE TITUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite installer une toilette chimique pour la saison estivale à la Halte Titus

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE confier à E360s le contrat fourniture d'une toilette chimique pour la Halte Titus pour la période des mois de mai à octobre pour un montant de 1180\$ plus taxes pour une période de 6 mois, incluant le transport.

RÈGLEMENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-03 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère Karine Chamberland, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption de règlement numéro 2026-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet

- de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

La conseillère Karine Chamberland dépose le projet de règlement 2026-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2026-04-08 13. APPEL D'OFFRES 2026-001 ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF 2025 OU PLUS RÉCENT POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a lancé, le 23 février 2026, un appel d'offres portant le numéro 2026-001 pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 ou plus récent pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune soumission conforme;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Morin appuyé par Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des membres présents

D'annuler l'appel d'offres 2026-001;

D'autoriser la publication d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 ou plus récent pour le déneigement.

2026-04-09 14. FORMATION OBLIGATOIRE SCIE À CHAÎNE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit former ses 2 employés aux travaux publics sur l'utilisation d'une scie à chaîne;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Claude organise une formation de groupe avec l'entreprise Formation SC pour un montant estimé de 8000\$ pour le groupe de 12 personnes;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la formation sur l'utilisation d'une scie à chaîne qui sera offerte aux 2 employés des travaux publics et de payer la part par du coût de la formation qui revient à Val-Joli..

2026-04-10 15. PEINTURE DE LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT qu'il avait été prévu au budget de faire repeindre la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT l'estimé reçu de PVL au montant de 13 800\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être exécutés avant les travaux de l'été;

Il est proposé par Guy St-Laurent
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser les travaux de peinture de la rétrocaveuse par l'entreprise PVL.

2026-04-11 16. FAUCHAGE

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de voirie pour l'octroi du contrat de fauchage;

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de Marc Morin pour l'année 2026 au prix de 33.50\$ le KM double plus taxes.

2026-04-12 17. DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de voirie pour l'octroi du contrat de débroussaillage;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de EPB Entreprises Philippe Berthelette au montant de 112\$/hre pour les travaux de débroussaillage pour l'année 2026 .

2026-04-13 18. NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de voirie pour l'octroi du contrat de nivelage;

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de Transport et excavation Jocelyn Ménard au montant de 175\$/hre pour les travaux de nivelage pour l'année 2026 .

2026-04-14 19. PRODUITS PÉTROLIERS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture produits pétroliers pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres demande un prix unitaire pour le transport par litre pour divers produits;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la soumission suivante suite à son appel d'offres sur invitation :

Fournisseur	prix unitaire pour le transport avant taxes	le prix par litre	pour l'estimation (15000 litres de diesel clair et 1500 litres de diesel coloré)
Pierre Chouinard et fils	Diésel clair : -0.021/l Diésel coloré: 0.150/l	15 000 litres:-315\$ 1 500 litres: 225\$	
Énergie Sonic inc.	Diésel clair: -0.010/l Diésel coloré : 0.100/l	15 000 litres:-150\$ 1 500 litres: 150\$	

Considérant que l'évaluation selon les quantités estimées au contrat démontrent que la soumission de Pierre Chouinard et fils est la moins chère;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyée par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers à Pierre Chouinard et fils pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027.

20. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION -SUBVENTION PAVL-PA-ES

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

HYGIÈNE DU MILIEU

dépôt 21. BILAN STRATÉGIE QUÉBÉCOISE ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2024

La directrice générale greffière-trésorière dépose le Bilan de la stratégie d'économie de l'eau potable approuvé pour l'année 2024 au conseil municipal.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-04-15 22. DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI NO 22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Attendu que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Attendu que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Attendu que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Attendu que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Attendu que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Attendu que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Attendu que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Attendu le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Attendu que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Attendu que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Attendu que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Attendu que la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n^o 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Val-Joli demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n^o 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

2026-04-16 23. **RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPLICATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) - EXIGENCES DE DISTANCES MINIMALES LIÉES AUX CONTRAINTES SONORES**

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en vigueur depuis le 1er décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande aux MRC d'établir des zones de contraintes sonores associées au transport sur le réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT QUE ces contraintes limiteront substantiellement les possibilités de construction et de développement à usages sensibles dans les zones identifiées de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François (MRC) est en processus de modification de son schéma d'aménagement et que la Municipalité est invitée à faire parvenir ses commentaires avant l'adoption de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités de la MRC du Val-Saint-François ont déjà fait parvenir à la MRC pour demander à la MRC des mesures d'atténuation souhaitables et possibles dans les périmètres urbain.

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité exprime à la MRC ses craintes concernant les impacts que pourraient avoir l'établissement des zones de contraintes sonores sur son développement ;

QUE la Municipalité demande à la MRC d'atténuer ces mesures, notamment en limitant leur portée à l'intérieur du périmètre urbain et dans les milieux déjà urbanisés ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de son territoire.

LOISIRS, COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

2026-04-17 24. **AUTORISATION TOUR CYCLISTE RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX**

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux sera de passage sur le territoire de Val-Joli le 20 août 2026;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyée par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le passage sur le territoire du Tour cycliste Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux.

2026-04-18 25. **AUTORISATION TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL**

CONSIDÉRANT QUE la 28e édition du Tour cycliste des Policiers de Laval sera de passage sur le territoire de Val-Joli le 27 mai 2026;

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyée par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le passage sur le territoire du Tour cycliste des Policiers de Laval.

- 2026-04-19 26. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CSSS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Val-Joli souhaite soutenir la Fondation du CSSS du Val-Saint-Francois en participant à son activité de financement;
- Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- De** soutenir la Fondation par l'achat de 2 billets au coût de 140\$ chacun pour son activité Souper aux homards qui aura lieu le jeudi 4 juin 2026 et de déléguer 2 membres du conseil pour y assister.
- 2026-04-20 27. GALA DU TOURNESOL D'OR 2026**
- CONSIDÉRANT** la demande de commandite pour le gala Tournesol d'or;
- Il est proposé Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'octroyer une commandite de 100\$ pour le gala Tournesol d'or.
- 2026-04-21 28. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**
- CONSIDÉRANT** la demande du comité organisateur de la semaine de l'action bénévole pour une contribution financière pour la réalisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles.
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal reconnaît l'apport considérable des bénévoles pour la communauté;
- Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- DE** contribuer pour un montant de 400\$ pour la tenue de l'activité de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 21 avril 2026 au Centre Le Bel Âge..
- 2026-04-22 29. CONSEIL SPORT LOISIRS**
- CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Val-Joli désire renouveler son adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2026 au montant de 100\$ et nommer ses délégués
- Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- DE** renouveler l'adhésion de la municipalité de Val-Joli au Conseil sport loisirs de l'Estrie au montant de 100\$
- DE** déléguer madame Johanne Maurice et monsieur Jonathan Morin à titre de délégués pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote
- 2026-04-23 30. ADHÉSION MAISON DE LA FAMILLE**
- CONSIDÉRANT** QUE la Maison de la Famille Les Arbrisseaux sollicite le milieu pour sa campagne d'adhésion à titre de membre;
- CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Val-Joli reconnaît l'importance de l'organisme dans le milieu;
- Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
- DE** renouveler l'adhésion de Val-Joli à titre de membre de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux et de payer la cotisation annuelle au montant de 50\$.
- 2026-04-24 31. CLUB DE LECTURE TD**

CONSIDÉRANT la demande financière pour participer au Club de lecture TD de la Bibliothèque Patrick-Dignan;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir le Club de lecture TD et encourager les enfants et familles de Val-Joli à fréquenter la bibliothèque;

Il est proposé par Guy St-Laurent
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer financièrement pour un montant de 250\$ au Club de lecture TD de la Bibliothèque Patrick-Dignan.

2026-04-25 32. COMMANDITE FÊTE NATIONALE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la demande de partenariat pour la 3e édition de la Fête nationale de Windsor;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 150e de la Ville de Windsor, la programmation sera grandement bonifiée pour offrir un souvenir mémorable de cet événement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Windsor nous demande une contribution spéciale pour cette édition;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 3 000\$ à la 3e édition de la Fête nationale de Windsor dans le cadre de la programmation spéciale du 150e.

33. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de personnes présentes.

34. CORRESPONDANCE

- Tournoi de golf du Tournesol

2026-04-26 35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jonathan Morin que la présente séance soit levée à 20 h 34. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Patrick Bernier,

Marie-Céline Corbeil

Maire

Directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Patrick Bernier, maire